

La banque de l'Indo-Chine vient d'être créée. Elle a pour objet principal les prêts sur récoltes et marchandises, le prêt sur valeur et l'escompte du papier de commerce.

On ne compte plus au Brésil que 1 million 402,000 esclaves. La province de Rio-de-Janeiro est celle qui en possède le plus : elle en a 352,000. La province de Mina Geraes, dans laquelle se trouve le district des diamants, en compte 235,000.

Parmi les provinces brésiliennes, il en est quelques-unes, comme la province de Saint-Pal, qui importent un certain nombre d'esclaves pour leurs plantations, non pas de la côte d'Afrique, où la traite a complètement cessé, mais des autres provinces où les cultures sont moins florissantes. D'après un article de la loi du 28 septembre 1871, qui a réglé l'état présent et futur des esclaves, tout esclave non enregistré sur les contrôles de l'administration provinciale devient libre par le fait même du défaut de déclaration. A partir de la promulgation de cette loi, les enfants nés d'esclaves sont libres.

M. Stowe, professeur, et Mme Harriet Beecher Stowe, célèbre comme auteur de *l'Oncle Tom*, ont acquis une honorable fortune dans la culture des lettres, mais ni l'un ni l'autre, nous apprend un correspondant américain, ne dépense plus qu'autrefois pour les besoins ou les plaisirs de la vie. Tous deux sont en quelque sorte absorbés par l'enfantement de leurs œuvres. Le vieux professeur ressemble à quelque bon fermier qui se promène les mains derrière le dos en s'appuyant sur les bœufs que lui donneront ses blés et ses cochons ; Mme Harriet Beecher est plongée dans une rêverie perpétuelle ; elle vit avec les personnages que crée son imagination. Quoiqu'ils invitent cordialement leurs amis et leurs relations à venir les voir, ils ne paraissent pas s'apercevoir le moins du monde de leur présence, vont et viennent comme s'ils étaient seuls. Miss Beecher est une sensualiste littéraire, absorbée par ce bonheur de peupler un monde idéal et toujours renouvelé.

VIEILLES GAZETTES

(Suite)

XXIV

Voici le premier acte que renferme le *Journal de la Chambre d'Assemblée* du lundi 17 décembre 1792 :

« Vers les onze heures du matin, les Honorables Pierre Panet, Jenkin Williams, et James Monk, Ecuier, Commissaires appointés sous le Grand Sceau de la Province, pour administrer les serments aux Membres de la Chambre d'Assemblée, sont venus à la Chambre, et s'adressant à Samuel Phillips, Ecuier, Greffier de la dite Chambre, lui ont demandé s'il avait reçu une liste des Membres rapportés comme devant siéger dans la dite Chambre, ainsi que les *Writs* d'Élection ; et ont été informés que le Greffier de la Couronne en Chancellerie les lui avait délivrés. Alors sur la demande qu'ils en ont faite, le Retour des Membres a été produit et les *Writs* remis par le Greffier. Sur quoi, les Membres ont été sommés de se présenter dans la Chambre devant les Commissaires ; il sont venus immédiatement, et ont procédé à prendre tour à tour le serment prescrit par l'acte 31 de Geo : III., ch. 31., suivant le Retour ; lequel serment a été administré en langue Française aux Membres parlant Français par l'Honorable Pierre Panet, Ecuier, et par l'Honorable Jenkin Williams, Ecuier, aux Membres parlant Anglais, le Greffier les appelant au livre par leurs noms l'un après l'autre suivant le rôle ci-dessus mentionné. L'Honorable James Monk, Ecuier, ouvrant chaque *Writ* en l'examinant, a répété les noms rapportés par les Shérifs et Officiers Rapporteurs. »

XXV

Ces temps sont fertiles en... surprises, pour ne pas dire plus. Le duc de Kent est reçu à Québec avec enthousiasme. Le 29 décembre 1791, on lui offre un banquet pour célébrer et son arrivée et l'inauguration du régime parlementaire. Eh ! bien, que pensez-vous que l'on fit à ce dîner, le premier de nos gueuletons politiques ? On y but, officiellement, à la Révolution française ! Le duc de Kent avala le toast sans

broncher. Bons princes, ces Anglais quand ils sont princes.

Du reste, à ces agapes, messieurs Baby et Amiot chantèrent chacun en français un impromptu de leur façon. Des gens qui avaient l'aplomb de boire en cérémonie à la Révolution de 1791, en l'année 1791, et de choquer leurs verres avec le fils d'un roi, pouvaient, à plus forte raison, donner libre cours aux effusions de la verve poétique. Le bon vin fait passer bien des couplets.

Il y avait dans l'air un vent de littérature. On annonçait la publication prochaine du *Magasin de Québec*, recueil anglais et français. Des brochures menaçaient de voir le jour : « Papiers sur l'Angleterre ; » « Lettres de l'évêque de Capse au sujet de l'établissement d'une Université ; » « L'ancienne et la nouvelle Constitutions du Canada ; » un poème : « Abraham's Plains ; » « La nouvelle constitution de France », et d'autres produits du cru. (1)

Cependant, dit M. de Gaspé, la politique de nos autorités à cette époque était soupçonneuse, et partant cruelle. On croyait voir partout des émissaires du gouvernement français. Deux Canadiens furent alors expédiés du pays : leur crime était d'avoir été à la Martinique, dans un navire américain, pour terminer quelques affaires de commerce.

Nous en avons vu bien d'autres ! Ce qui ne nous a jamais empêchés d'écrire, de chanter et d'offrir le combat à nos adversaires, quand besoin était.

Les Canadiens n'en étaient pas moins dans une inquiétante position en 1791, et de rudes attaques nous étaient portées entre la poire et le fromage, je veux dire entre un banquet de fraternité à Québec et un débat dans le parlement de Londres.

XXVI

Tant de rapports malveillants avaient été transmis en Angleterre sur notre compte, que l'acte constitutionnel, quelque satisfaisant qu'il fût, ne suffisait pas à calmer les susceptibilités de nos représentants. Rendus en Chambre à Québec, ils conservaient une attitude qui embarrassait les Anglais. La réputation d'ignorance des Canadiens était surtout le côté délicat de la position. Les Anglais d'ici savaient parfaitement à quoi s'en tenir, mais la plupart n'avaient point poussé l'esprit de justice jusqu'à tenter la réfutation de cette calomnie, et quand ils se trouvaient en présence des chefs canadiens, tous hommes profondément instruits, ils ne savaient sur quel pied danser, comme on dit. Une anecdote peindra la situation :

Mr. Panet, élu premier orateur de l'Assemblée, voyait qu'il était de convenance de se présenter chez le gouverneur. Le Jour de l'An arrivant sur ces entrefaites, il se rendit au palais de Son Excellence et fut conduit tout d'abord dans une pièce où il trouva un grenadier posté près d'une table, laquelle table portait un registre. Le grenadier prenant une plume, la lui place dans la main et lui indique la page du registre où il doit signer. Le sang de M. Panet ne fit qu'un tour. Croyant voir là une insulte directe à sa race, il ne put résister à la colère qui l'étreignait.

— Comment ! s'écria-t-il, vous doutez que l'Orateur de la Chambre sache écrire ! Et cela parce que je suis Canadien ! . . .

Et sans attendre de réponse, il sortit du château.

Le gouverneur, informé de l'affaire, fit immédiatement préparer sa voiture, et courut offrir des explications à M. Panet, qui les accueillit en galant homme, laissa tomber sa colère et s'excusa d'avoir mal interprété un acte aussi naturel.

— Votre Excellence, dit-il en finissant, voit l'état des esprits. On nous a rendus si défiant à force de nous dénigrer, que

(1) *Journal de l'Instruction Publique*, 1861, p. 153-41.

nous soupçonnons partout des pièges ou des actes d'insolence.

Les deux personnages se quittèrent en bons termes. Il est probable que l'aventure servit à rendre prudents ceux qui nous décriaient.

XXVII

Ces agitations des esprits se traduisaient par des brochures et des couplets. Le journalisme militant demandait à naître. La *Gazette de Québec* parut secouer la torpeur dans laquelle se complaisaient ses chefs. Elle ouvrit ses colonnes à des communications qui portaient sur les devoirs des électeurs ; elle publia çà et là quelques lignes touchant les affaires publiques. Enfin, elle paraissait vouloir se transformer.

En même temps, d'autres journaux naquirent : l'un à Terre-Neuve, le *Newfoundland Advertiser*, en 1790, et le *Upper Canada Gazette*, imprimé, je crois, à Kingston.

La Rochefoucault, qui visita le Haut-Canada en 1795, dit que ce dernier journal ne comptait aucun abonné à Kingston—mais qu'en revanche la *Gazette de Québec* en avait deux dans cette ville ! A beau être nul qui vient de loin !

Le journalisme, tel que nous l'entendons, ne saurait exister sans le gouvernement constitutionnel. Il est le complément et à la fois le contrepoids de ce genre d'administration.

C'est, en effet, à l'ouverture de notre premier parlement que l'on distingue dans la *Gazette de Québec* une pointe de réforme, une tendance à peine visible il est vrai, mais qui dénonce l'instinct de jouer un rôle dans notre petit monde politique.

La même nécessité avait sans doute créé, aux deux extrémités du fleuve Saint-Laurent, les deux feuilles dont je viens de citer les noms.

Quant aux Canadiens Français, ils étaient moins ardents que les Anglais à se servir de la presse périodique. Ce n'est pas qu'ils n'en sentissent le besoin, sans doute ; mais ayant avant tout à se défendre et non pas à attaquer, ils croyaient peut-être trouver dans la *Gazette de Québec* un secours efficace et moins susceptible d'éveiller les appréhensions du pouvoir, que ne l'eût été un journal fondé et soutenu exclusivement par eux. Calcul assez juste, en ce qu'il consistait à tourner les armes de l'ennemi contre lui-même.

La force de nos écrivains ne pouvait s'appuyer sur l'étude des principes constitutionnels anglais, nous étions privés des moyens de faire cette étude. Les anti-Canadiens n'étaient pas plus savants, mais ils avaient à leur compte le préjugé et la haine qui ne mesure rien. De là ces attaques fréquentes contre nous. De là aussi notre tiédeur apparente dans la riposte.

La race française attend toujours qu'elle soit poussée au pied du mur avant de tirer parti de ses ressources naturelles. Nous avons la patience et le droit en notre faveur. C'est au moment d'être écrasés, c'est à l'heure suprême que nous nous roidissons. Singulier peuple !

Garneau nous apprend que, dans sa jeunesse, on copiait à la plume les livres qui étaient restés dans le pays après la conquête, ou qui arrivaient de France par de rares occasions. Il faut entendre ici principalement les ouvrages d'économie politique (rares à cette époque) et ceux qui s'occupaient de l'administration de la chose publique dans un pays libre.

La littérature du grand siècle et même celle de l'école de Voltaire nous étaient familières.

Les écrits traitant des principes et du fonctionnement de la constitution anglaise étaient inconnus chez nous en 1790, lorsqu'il plut à M. Pitt de nous gratifier d'un mode de gouvernement calqué—disait-il—sur celui de l'Angleterre. Nous fûmes la

dupe de cette promesse si belle, si belle qu'elle dépassait nos espérances. Avoir une constitution semblable à celle de la mère-patrie, c'était un bonheur inespéré—nous n'osions pas demander autant ! Il est vrai que nous ne connaissions cette merveille que par ouï dire, mais enfin nous savions qu'on y trouvait la responsabilité ministérielle, des libertés politiques très-étendues, une égalité devant la loi qui charmait à la fois l'oreille et le cœur. Hélas ! *too good to be true !*

La première session du premier parlement eut lieu, et l'on s'étonna du peu de latitude qu'offrait le nouveau régime à nos justes instincts de liberté. Un soupçon se répandit : Nous aurait-on joués ? Est-ce que l'on ne pourrait pas se procurer un livre traitant de cette matière, et par là voir où nous en sommes ?

Après des recherches, on trouva un livre, un unique exemplaire de je ne sais plus quel auteur. De Lolme peut-être.

Alors, comme il n'existait ni télégraphe, ni bateaux à vapeur, ni même de service postal commode, deux ou trois députés se mirent en marche pour visiter à domicile chacun de leurs collègues. Arrivés chez l'un d'eux, ils se prenaient à commenter le livre de la science nouvelle, à en extraire des passages, à les comparer avec les détails de notre constitution, et quand la leçon était finie, en route ! c'était au tour du comté voisin—et ainsi de suite par toute la province.

Une tempête sortit de là. Le semblant de constitution anglaise combiné par M. Pitt fut battu en brèche—on sait le reste.

BENJAMIN SUIER.

(A continuer)

PERSONNEL

M. Honoré Plamondon a été nommé estimateur à la douane de Québec, en remplacement de M. Duncan McPherson, décédé.

Le gouverneur-général, parti d'Ottawa la semaine dernière pour Québec, s'embarquera dans un steamer de la ligne Allan le 8 mai.

M. Selwyn, de l'exploration géologique, partira bientôt pour la Colombie Britannique, dans le but d'explorer les rivières Fraser et de la Paix.

La *Gazette Officielle* de la semaine dernière contient la nomination de M. Smith au poste de commandant de la milice du Canada, et celle du lieutenant-colonel Powell comme adjudant-général.

Il a plu à Son Excellence le lieutenant-gouverneur de nommer James Weldon, Augustus B. Filion, Patrick Kelley et William Cook, écrivains, commissaires pour la décision sommaire des petites causes dans le township de Grenville, dans le comté d'Argenteuil. Ancienne commission révoquée.

Il a aussi plu à Son Excellence de nommer Bruno Pelletier, écrivain, de Saint-Laurent, Isle-d'Orléans, registraire de la division d'enregistrement de l'Isle-d'Orléans, dans le comté de Montmorency, en remplacement de Pierre Gosselin, écrivain, décédé.

Il a plu à Son Excellence le lieutenant-gouverneur, par ordre en conseil du 14 avril courant, d'approuver le transport des minutes et répertoires de William Ritchie, écrivain, de la ville de Sherbrooke, notaire, à Daniel Thomas, écrivain, notaire, aussi de Sherbrooke, en vertu de l'acte 33 Victoria, chapitre 20.

Il a plu à Son Excellence le lieutenant-gouverneur de nommer William Murray, Charles Bellehumeur, Paul Bissonnet, John Donnelly, Paul Desrochers, Louis Lefebvre et Louis Nadeau, écrivains, commissaires pour la décision sommaire des petites causes dans la paroisse de Sainte-Brigide, dans le comté d'Iberville. Ancienne commission révoquée.

Les messieurs suivants ont été élus directeurs de la Société de Construction du comté d'Hochelaga :

L'hon. Juge J. U. Baudry, Président ; Joseph Gauthier, écrivain, maire d'Hochelaga, Vice-Président ; D. Bolland, écrivain, conseiller d'Hochelaga ; l'hon. G. Ouimet, M. P. P. ; C. E. Schiller, écrivain, G. C. ; E. Desjardins, écrivain, M. D. ; P. A. Rodier, écrivain ; J. B. Galipaux, écrivain ; J. D. Pelletier, écrivain.